

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 679 (Rect)

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 22, après la première occurrence du mot :

« dons »,

insérer les mots :

« avec la mention du centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains dans lequel ils ont effectué leur don ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour un meilleur contrôle, il est utile que le fichier de l'ABM note le nom du CECOS auprès duquel le donneur a procédé au don.